

LES TERMES UTILISÉS, MAIS NON DÉFINIS PAR AILLEURS DANS LE PRÉSENT AVIS, AURONT LE MÊME SENS QUE CEUX DÉFINIS DANS LE PROSPECTUS DATÉ DE JUILLET 2020 (LE « PROSPECTUS »). LES ADMINISTRATEURS PRENNENT LA RESPONSABILITÉ DE L'EXACTITUDE DE LA PRÉSENTE LETTRE.

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. SI VOUS AVEZ LE MOINDRE DOUTE QUANT À CE QU'IL CONVIENT DE FAIRE, VEUILLEZ CONSULTER IMMÉDIATEMENT VOTRE COURTIER, BANQUIER, AVOCAT, COMPTABLE, CONSEILLER À LA CLIENTÈLE OU TOUT AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.

**JANUS HENDERSON HORIZON FUND (la « Société »)
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
LUXEMBOURG
RCS B 22847**

Éligibilité au Plan d'Épargne en Actions (le « PEA ») de certains Compartiments

30 novembre 2020

Cher Actionnaire,

Cette lettre est destinée à vous informer des changements opérés concernant l'éligibilité au PEA de certains Compartiments de la Société.

Le statut d'éligibilité au PEA d'un Compartiment détenu au sein d'un PEA dépend des règles fiscales françaises et ce statut pourrait être révoqué, notamment en cas d'évolution des lois et pratiques fiscales françaises ou de changements affectant l'univers d'investissement du Compartiment.

Les compartiments éligibles au PEA doivent investir au moins 75 % de leurs actifs dans des titres de sociétés de l'UE (ou de l'EEE). Le Royaume-Uni n'étant plus un État membre de l'EEE suite à son retrait de l'UE (communément appelé Brexit), nous souhaitons vous informer que le Conseil d'administration de la Société révoquera l'éligibilité au PEA le **31 décembre 2020**.

- Janus Henderson Horizon Fund - Pan European Equity Fund
- Janus Henderson Horizon Fund - Pan European Smaller Companies Fund

Veillez noter que l'objectif et la politique d'investissement des Compartiments sont inchangés. Cependant, les Compartiments ne seront plus éligibles pour les investisseurs français cherchant à investir via leur PEA à compter du 31 décembre 2020.

Il convient de prendre des mesures si vous détenez votre investissement dans les Compartiments susmentionnés au travers d'un PEA.

À compter du 31 décembre 2020 :

- Les Actions du Compartiment concerné ne seront plus éligibles au PEA et vous ne pourrez plus les conserver dans votre PEA.
- Si vous ne prenez aucune mesure, cela pourrait entraîner à la fois la clôture immédiate de votre PEA et sa requalification fiscale. Par conséquent, si vous avez ouvert votre PEA il y a moins de cinq (5) ans, vous perdrez tous les avantages fiscaux liés au PEA.

Janus Henderson Horizon Fund

Registered Office: 2 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
janushenderson.com

Que devez-vous faire ?

Pour retirer les actions du Compartiment concerné de votre PEA, vous pouvez soit échanger vos actions contre une participation dans un autre Compartiment qui remplit les conditions d'éligibilité au PEA, soit racheter vos actions ou les retirer de votre PEA. En cas de retrait de votre PEA, il sera nécessaire de procéder à un versement en numéraire dans le PEA d'un montant égal à la valeur des Actions à la date de leur retrait.

Veillez noter que, si vous détenez votre investissement dans les Compartiments susmentionnés au travers d'un PEA, vous devez prendre des mesures.

Veillez noter que les compartiments mentionnés ci-après peuvent toujours être détenus dans le cadre d'un PEA, car ils seront gérés de manière à garantir qu'ils restent éligibles au PEA.

- Janus Henderson Horizon Fund - Euroland Fund
- Janus Henderson Horizon Fund - European Growth Fund

Comment puis-je échanger ou demander le rachat de mes Actions ?

Tout ordre d'échange ou de rachat de vos Actions doit être communiqué, avant le 30 décembre 2020, au Teneur de registre et Agent de transfert par téléphone au (352) 2605 9601, par fax au (352) 2460 9937 ou envoyé à l'adresse indiquée ci-dessous.

RBC Investor Services Bank S.A.,
Teneur de Registre et Agent de Transfert,
14, Porte de France,
L-4360 Esch-sur-Alzette,
Grand-Duché de Luxembourg

Un échange ou un rachat de vos Actions peut avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous recommandons de vous adresser à un conseiller professionnel qui vous renseignera sur les taxes applicables dans votre pays de citoyenneté, de domicile ou de résidence, selon le cas.

Veillez noter que les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, effectuer un ajustement de dilution afin de refléter plus équitablement la valeur des investissements, dans les cas où ils le jugeraient approprié, afin de protéger les intérêts des autres Actionnaires. Tout ajustement de dilution sera effectué conformément aux dispositions du Prospectus et pourrait diminuer les produits retirés de la vente de vos Actions.

Si vous décidez de demander le rachat de vos Actions dans le Compartiment, le produit de ce rachat vous sera versé conformément aux dispositions du Prospectus, mais sans qu'aucune commission ne vous soit imposée (sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessus) si vous procédez à ce rachat en raison des modifications décrites dans le présent avis. Il est possible que des documents vous soient demandés afin que nous puissions vérifier votre identité, dans l'hypothèse où ces documents ne seraient pas déjà en notre possession. Le paiement du rachat de vos Actions pourrait être retardé jusqu'à ce que cette vérification puisse être effectuée. Habituellement, il est effectué conformément aux instructions permanentes figurant dans votre dossier. Si vous avez changé de compte bancaire sans nous en informer, veuillez communiquer des renseignements actualisés en écrivant à RBC Investor Services Bank S.A. à l'adresse indiquée ci-dessus.

Si vous décidez de convertir vos Actions en participation dans un autre Compartiment, nous utiliserons le produit de leur rachat pour acheter des Actions du ou des Compartiment(s) que vous

nous aurez indiqué(s), au prix par action applicable à ce Compartiment, conformément aux dispositions du Prospectus (sans frais de conversion).

Si vous avez le moindre doute quant à ce qu'il convient de faire, veuillez consulter immédiatement votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel.

Comment nous contacter

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Teneur de Registre et Agent de Transfert, chez RBC Investor Services Bank S.A., dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement le Prospectus, les Informations clés pour l'investisseur (« DICI »), les Statuts et les rapports annuel et semestriel de la Société auprès de son siège social et sur le site www.janushenderson.com.

Veuillez noter que les filiales ou les tiers délégués de Janus Henderson Group avec lesquels vous communiquez concernant votre investissement peuvent enregistrer les appels téléphoniques et autres communications à des fins de formation, de gestion de la qualité et de contrôle, mais aussi afin de respecter les obligations réglementaires en matière d'enregistrement, conformément à la Politique de confidentialité.

Meilleures salutations,



Les Aitkenhead
Président